

soignantern -le directeur "accepte" et me precise ORALEMENT qu'en cas d'accident suite à port de personne ou charge , je serais tout de meme prise en accident de travail . Dires contredits par la DRH qui m'annonce qu'en de telles circonstances , je serais jugée inapte et oust.....retraite (j'ai 54 ans et aurais alors a peine 400 euros mensuels).ou invaliditérnPour le moment , je travaille "normalement" avec , bien sur risque de problèmes dorsaux d'où ma demande d'ecrituresrnMerci de l'aide que vous pourrez m'apporter car J' AI BESOIN DE TRAVAILLER rnPs: le directeur est tres legislatif donc.....je crois qu'il me faut prendre des precautions non??